**PROGRAMME DE PARTENARIATS EN MATIÈRE DE CONTENU —**

**PRINCIPALES COMPOSANTES**

Les demandeurs doivent faire preuve de créativité et d’ingéniosité quant aux principales composantes de la prestation du programme qui figurent ci-dessous.

**Principales composantes**

* Conception, élaboration et présentation du contenu.
* Logistique et administration détaillée du contenu.
* Détails sur les considérations en matière de propriété intellectuelle (PI) et d’octroi de licences.
* Élaboration d’un plan en vue du suivi et de l’évaluation du programme afin de déterminer si celui-ci atteint les objectifs définis.

Les exigences détaillées pour les principales composantes mentionnées plus haut figurent ci-dessous :

1. **Conception, élaboration et mise en œuvre du contenu**

**Conception et orientation du contenu**

La conception du contenu doit comprendre et justifier les éléments suivants :

* Un programme de haut niveau ou un plan de cours accompagnant la proposition.
* Un aperçu des éléments de contenu qui porteront sur une programmation technique ou autre.
* Le type d’apprenant auquel s’adresse le contenu :
  + type de main-d’œuvre expérimentée, profession actuelle et rôle;
  + années d’expérience;
  + connaissances préalables requises;
  + résultat de la microcertification sur la profession ou la fonction.
* Le segment sectoriel sur lequel le contenu se concentrera.
* Les éléments qui rendent le programme innovant et conçu pour répondre aux besoins d’apprentissage uniques de la main-d’œuvre des secteurs de l’automobile et de la mobilité.
* Le format asynchrone de formation virtuelle/en ligne.
* Des informations sur la durée de la microcertification (temps nécessaire).

Lors de la création des parcours d’apprentissage en vue du développement du contenu des microcertifications, veuillez consulter la [Boîte à outils pour les microcertifications](https://ecampusontario.pressbooks.pub/microcredentialtoolkit/chapter/program-pathways-to-micro-credentials/) d’eCampus Ontario (en anglais) comme guide de référence.

**Consultation et validation de l’industrie**

Les personnes qui développent des programmes de microcertifications dans l’un des trois volets ci‑dessous doivent consulter l’industrie pour s’assurer que le contenu reflète les besoins uniques des secteurs de l’automobile et de la mobilité. Les demandeurs doivent décrire en détail les plans qu’ils prévoient adopter pour mettre en place un comité consultatif industriel spécial (ou un comité consultatif industriel existant) qui collaborera avec les partenaires industriels régionaux, en veillant à ce que la contribution du secteur soit présente tout au long de l’élaboration des microcertifications.

Les demandeurs doivent également consulter la section *Critères d’admissibilité* des lignes directrices du programme.

La description doit comprendre, sans s’y limiter :

* La nécessité de la microcertification proposée.
* Un aperçu des groupes particuliers qui, au sein des secteurs de l’automobile et de la mobilité de l’Ontario, profiteraient de la microcertification.
* Le nombre de personnes expérimentées qui suivront le cours, selon les estimations — la préférence sera donnée aux propositions qui démontrent l’engagement des partenaires de l’industrie à offrir le cours à leur main-d’œuvre au moyen de lettres d’appui.
* Le ROIV exige des demandeurs qu’ils mettent en place un comité consultatif industriel spécial (ou qu’ils fassent appel à un comité consultatif industriel existant) qui collaborera avec les partenaires industriels régionaux, en veillant à ce que la contribution du secteur soit présente tout au long de l’élaboration des microcertifications.
  + La valeur financière de cette contribution sera déterminée par le nombre d’heures consacrées par les membres du comité consultatif sectoriel et les frais qui y sont liés.

Les demandeurs sont tenus de joindre à leur proposition des éléments tirés du sondage auprès de l’industrie, notamment :

* les questions du sondage (p. ex. les possibilités de formation existantes pour les employés actuels, les lacunes réelles ou perçues en matière de compétences, les résultats de l’apprentissage liés au contenu des cours);
* le public cible du sondage;
* le nombre cible de réponses au sondage;
* les résultats liés au recours des conclusions du sondage pour la validation du contenu des microcertifications à développer dans le cadre du Programme de partenariats en matière de contenu.

**Premier volet**

L’électrification est un élément essentiel de la transition vers un avenir durable. À mesure que l’industrie automobile s’oriente vers une économie à faibles émissions de carbone et adopte des technologies numériques et d’automatisation avancées, une main-d’œuvre dotée d’un plus large éventail de compétences, d’une meilleure formation et d’une expérience plus poussée sera nécessaire.

Certaines de ces compétences émergentes dans la chaîne de valeur de l’électrification comprennent les aptitudes numériques, la connaissance de la fabrication avancée, le développement de logiciels pour l’électronique des véhicules et la conception de batteries. Par ailleurs, les compétences liées aux technologies des batteries et de la recharge, ainsi que celles qui concernent l’entretien et la réparation des VE et des infrastructures, devraient être très recherchées.

**Deuxième volet**

Nous comprenons et reconnaissons qu’il existe des établissements qui dispensent déjà avec succès des cours et des microcertifications axés sur le perfectionnement ou la formation des membres des secteurs de l’automobile et de la mobilité de l’Ontario. Le contenu produit dans le cadre du deuxième volet se concentrera sur celui qui existe déjà dans les secteurs de l’automobile et de la mobilité, lequel peut être modifié ou adapté en microcertifications pour la plateforme de renforcement des compétences du ROIV.

Les demandeurs doivent démontrer comment les microcertifications proposées seront pertinentes pour la main-d’œuvre expérimentée et comment ils prévoient modifier ou adapter le contenu existant pour combler des lacunes particulières, actuelles ou prévues, en matière de compétences dans l’industrie.

Les demandeurs doivent également démontrer comment ils ont réussi à transmettre le contenu dans le passé, en ayant notamment recours aux éléments suivants :

* des témoignages d’anciens apprenants qui ont suivi les cours;
* des indicateurs détaillant le nombre de participants et d’inscriptions, ainsi que les résultats obtenus;
* des recherches démontrant le besoin ou l’impact prévu sur la main-d’œuvre des secteurs de l’automobile et de la mobilité.

**Troisième volet**

Une partie des initiatives de développement des compétences, des talents et de la main-d’œuvre du ROIV est axée sur le perfectionnement et le maintien de la main-d’œuvre, ainsi que sur l’équité, la diversité et l’inclusion au sein de l’industrie. Dans cette optique, nous reconnaissons la nécessité de préparer la main-d’œuvre du secteur de l’automobile et de la mobilité de l’Ontario pour sa réussite, lorsqu’il s’agit d’environnements d’apprentissage en ligne et virtuels.

De nombreux employés des secteurs de l’automobile et de la mobilité ont peu d’expérience, voire aucune, en microcertifications, systèmes de gestion de l’apprentissage ou apprentissage en ligne. Les demandeurs qui proposent des microcertifications dans le cadre du troisième volet doivent faire preuve de créativité lorsqu’ils examinent le contenu et les sujets abordés afin de soutenir la préparation à l’apprentissage aux adultes.

Les demandeurs doivent également démontrer qu’ils ont effectué des recherches et justifié la pertinence et la valeur des microcertifications proposées pour la main-d’œuvre expérimentée et indiquer les domaines où des besoins précis sont constatés au sein de l’industrie. Cela pourrait comprendre des microcertifications comportant des sujets permettant d’établir le niveau, comme « Qu’est-ce qu’un VE? » ou « Quels sont les changements anticipés dans le secteur? », etc.

Les demandeurs sont également encouragés à envisager un contenu visant à faire progresser les initiatives en matière d’équité, de diversité et d’inclusion (par exemple : la diversité des genres dans l’automobile, la manière dont les gestionnaires peuvent améliorer le recrutement, la rétention et la promotion des groupes en quête d’équité, etc.).

**Développement et présentation du contenu**

Les demandeurs retenus travailleront à la conception et à la mise en œuvre du contenu d’un cours adapté aux secteurs de l’automobile et de la mobilité qui favorise l’équité, la diversité et l’inclusion (EDI) dans l’industrie, à l’intention de la main-d’œuvre de toutes les régions de l’Ontario. Le ROIV exige des demandeurs qu’ils élaborent un programme comprenant des plans de leçons et des activités inclusives, dans le cadre du Programme de partenariats en matière de contenu. Ce plan doit être signé et approuvé par le ROIV avant l’étape de développement et de mise en œuvre.

Plus précisément, le contenu du programme doit :

* être adapté à la main-d’œuvre des secteurs de l’automobile et de la mobilité de l’Ontario et combler le fossé entre ces secteurs et les lacunes reconnues en matière de compétences;
* être élaboré suivant une approche fondée sur les compétences, donnant aux utilisateurs la possibilité de démontrer qu’ils maîtrisent les compétences acquises;
* veiller à ce que les types de contenus proposés soient variés (p. ex. éléments interactifs et pratiques, contenu succinct associé à des éléments de cours plus longs, forums de discussion communautaires, tests à des étapes précises du parcours de formation) afin que la plateforme soit aussi accessible que possible et qu’elle s’adapte à différents styles d’apprentissage;
* prévoir des activités et des séances qui favorisent la participation active des apprenants. Les demandeurs doivent décrire les outils qui seront utilisés pour rendre le programme interactif;
* favoriser une accessibilité bilingue pour les utilisateurs en anglais et en français.

**Système de gestion de contenu LearnDash**

La plateforme de renforcement des compétences en cours de développement fait appel à un système de gestion de l’apprentissage (SGA) appelé *LearnDash*. En ce qui concerne les formats d’apprentissage en ligne, LearnDash prend en charge les cours qui consistent en une ou plusieurs leçons et comportent la possibilité de répondre à des questionnaires. LearnDash prend également en charge les sujets, mais ce format n’est actuellement pas inclus dans le champ d’application.

Bien que les fichiers du modèle SCORM (Shareable Content Object Reference Model) soient pris en charge, il est recommandé, pour une expérience optimale, de créer le cours à l’aide du générateur convivial de LearnDash. Cette plateforme prend en charge la 4e édition du modèle SCORM 2004 (version la plus récente) et les fichiers H5P.

Les pages de cours peuvent présenter un contenu WordPress standard, ce qui leur permet de comporter un large éventail de contenus. La progression des vidéos peut être effectuée par le téléchargement de chacune d’entre elles dans la médiathèque et la saisie de l’URL obtenue dans les paramètres de la leçon. Les formats pris en charge sont mp4, m4v, webm, ogv, wmv et flv, mais les créateurs de contenu peuvent également héberger la vidéo en externe (YouTube, Vimeo ou autre) et utiliser l’URL associée.

**Les lignes directrices relatives à la constitution du contenu seront fournies aux demandeurs retenus et approuvés pour développer des microcertifications dans le cadre de ce programme.** Ces demandeurs travailleront en étroite collaboration avec la cheffe de projet, Perfectionnement de la main-d’œuvre et l’équipe technique du ROIV, ainsi qu’avec le fournisseur chargé de concevoir la plateforme de renforcement des compétences pour s’assurer que le contenu proposé est compatible avec celle-ci, préalablement à son lancement prévu au début de 2024.

1. **Logistique et administration du contenu**

Les demandeurs doivent établir un plan pour la réussite de la mise en œuvre du Programme de partenariats en matière de contenu. Celui-ci doit être approuvé par le ROIV avant le développement et la mise en œuvre du contenu.

Plus précisément, le plan logistique doit :

* indiquer quels sont les secteurs de la main-d’œuvre visés;
* décrire les besoins en personnel en vue du développement du contenu des microcertifications;
* présenter les conditions préalables que les utilisateurs doivent remplir avant de commencer le cours (il peut s’agir d’attestations d’études antérieures, d’agréments, de la situation actuelle de l’emploi, etc.);
* décrire les résultats de l’apprentissage dans le cadre du cours et les résultats de l’apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle, le cas échéant :
  + cela comprend les aptitudes et compétences particulières liées aux secteurs de l’automobile et de la mobilité que le contenu abordera;
* décrire les étapes d’approbation pouvant être exigées par votre établissement d’enseignement ou votre administration;
* indiquer les critères particuliers qui seront utilisés pour évaluer la compréhension du contenu par les utilisateurs;
* s’assurer qu’il existe un mécanisme d’attestation de l’achèvement du cours conforme aux normes en vigueur dans l’industrie (certificat, insigne, microcertification, etc.). Cela comprend :
  + les paramètres d’évaluation et ce qui est requis pour démontrer la maîtrise des compétences (p. ex. : pour réussir, les apprenants doivent obtenir 80 % ou plus);
  + le nombre de tentatives autorisées pour chaque étape d’évaluation du cours, de l’atelier ou du module;
* inclure un programme préliminaire détaillé (schématisé), un plan et un programme de cours, ainsi qu’un plan de leçon. Cela comprend :
  + les devoirs, questionnaires et critères d’évaluation pertinents, etc.

Les demandeurs doivent décrire leur plan logistique et administratif pour la mise en œuvre du programme. On les encourage à donner des détails sur la formation du personnel, le matériel requis pour exécuter le programme, le calendrier des activités, le soutien au programme, etc.

**Durabilité**

Une fois la microcertification fournie au ROIV, veuillez décrire le processus permettant de s’assurer que les mises à jour ou les évolutions du contenu peuvent être apportées à l’aide d’une approche de conception souple et répétitive. Cela comprend la durée pendant laquelle la qualification demeurera pertinente et le délai recommandé pour apporter des mises à jour à son contenu. Le ROIV doit être en mesure d’administrer et de déployer efficacement les microcertifications de manière autonome et sans l’intervention de concepteurs de contenu.

Les demandeurs retenus devront procéder à des évaluations régulières de la maintenance et du soutien du contenu des cours afin de s’assurer que les utilisateurs ne rencontrent pas de bogues ou de problèmes.

1. **Considérations en matière de propriété intellectuelle (PI) et de licences liées au contenu**
2. **Suivi et évaluation.**

* Les demandeurs doivent réfléchir à la manière dont le contenu de leurs microcertifications contribuera à l’élaboration de lignes directrices en matière d’agrément reconnues par l’industrie.
* Les demandeurs doivent détailler leurs plans en ce qui concerne l’utilisation des résultats et des retombées du programme pour effectuer le suivi et la collecte des données et apporter des ajouts ou des mises à jour au contenu.
* Les demandeurs doivent fournir une évaluation préliminaire et finale des compétences des participants en rapport avec le sujet traité. Plus précisément, cela devrait comprendre, dès le début du programme, des détails sur les conditions préalables relatives aux compétences des participants dans les secteurs de l’automobile et de la mobilité, ainsi qu’une évaluation finale démontrant la maîtrise des nouvelles compétences.

Les demandeurs sont tenus de décrire leur plan pour mesurer les retombées et les résultats du programme. Ils doivent se référer à la liste des résultats figurant ci-dessous pour préciser leur stratégie de collecte de données.

* Soutien de l’approche ontarienne visant à perfectionner notre main-d’œuvre : mettre en relation l’industrie, les établissements d’enseignement postsecondaire et les apprenants de toute la province, au moyen d’une plateforme centrale d’apprentissage en ligne proposant un contenu créé en Ontario.
* Satisfaction des apprenants à l’égard de la conception et de la mise en œuvre du programme (y compris les participants issus de groupes en quête d’équité et sous-représentés).
* Maîtrise démontrée des compétences liées aux secteurs de l’automobile et de la mobilité comme résultat direct de la participation au programme.
* Engagement démontré de l’industrie dans la validation et le soutien du développement de microcertifications pour faciliter les parcours d’apprentissage grâce à des normes approuvées par l’industrie en matière de titres et d’agréments.
* Intégration réussie des considérations en matière d’équité, de diversité et d’inclusion dans le programme.
* Collaborations fructueuses avec des partenaires de toute la province de l’Ontario afin de contribuer à la constitution et à la croissance d’un bassin de talents pour les secteurs de l’automobile et de la mobilité.